

# Conditions générales de vente et de location

## Préambule

Les présentes conditions générales régissent les ventes de café, de produits et d'accessoires en ligne, sur le site [www.moncafetier.com](http://www.moncafetier.com), et hors établissement ainsi que la location de machine à café conclue par les mêmes voies par la SRL Mon cafetier dont le siège social est situé 17 rue Dieudonné Lefèvre à 1020 Laeken, enregistrée à la BCE sous le numéro BE0678.820.846 (ci-après « Mon cafetier »), enregistrée auprès de l'AFSCA et joignable par email à [info@moncafetier.be](mailto:info@moncafetier.be) et par téléphone au +32 2 808 76 09.

## Article 1 – Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente et de location (ci-après « CGVL »), comprenant des conditions de location de machine à café, s'appliquent à toutes les commandes passées auprès de Mon cafetier par une personne physique ou morale (ci-après « le client ») sur le Site internet [www.moncafetier.com](http://www.moncafetier.com) ou en présence des deux parties moyennant la remise d'un devis.

Les présentes CGVL sont disponibles sur le Site internet et sont portées à la connaissance du client avant la passation de la commande. La commande n'est passée que si les CGVL sont expressément acceptées par le client. Elles précisent notamment les informations relatives aux produits commandés, à la location de machine à café, les différentes étapes nécessaires à la passation de la commande par le client, la durée du contrat, les modalités de paiement et de livraison ainsi que le suivi de la commande du client.

## Article 2 – Commande

La commande est passée sur le site [www.moncafetier.com](http://www.moncafetier.com) ou en présence des parties moyennant la remise d'un devis et l'acceptation de celui-ci avant son échéance.

La première commande porte spécifiquement sur la commande de café, de produits et d'accessoires ainsi que sur la location d'une machine à café. Des conditions spécifiques à la location de la machine à café sont d'application ; elles figurent à l'article 12 des présentes CGVL.

La commande n'est passée que si les CGVL sont expressément acceptées par le client.

Les commandes prennent la forme d'un abonnement mensuel à durée indéterminée dès lors que la commande et la livraison de café interviennent chaque mois.

## Article 3 – Prix des produits

Les informations relatives à l'ensemble des produits vendus et à la location d'une machine à café par Mon cafetier sont disponibles avec leur référence et leur prix sur le Site internet [www.moncafetier.com](http://www.moncafetier.com)

Leur prix est indiqué sur le Site en euros, toutes taxes comprises, au taux de TVA applicable en Belgique et incluent les frais de transport et de livraison.

Mon cafetier se réserve le droit d'indexer ses prix à tout moment, notamment trimestriellement sur la base du cours du café en cas de variation de plus de 10% ou annuellement sur la base de l'indice des prix à la consommation. Les frais de livraison peuvent être adaptés en cas de modification des tarifs de la poste.

#### Article 4 – Facturation et cautionnement

a) *En cas d'abonnement de café avec ou sans livraison de la machine à café :*

La facturation est mensuelle, elle a lieu sur la base de la période de référence qui débute, sauf accord exprès des parties, au moment de la livraison.

Mon cafetier facture anticipativement, en début de période, le prix de l'abonnement qui est composé, pour les abonnements avec livraison de la machine, du prix forfaitaire pour la location de la machine à café, en ce compris la livraison des produits d'entretien précisés dans l'article 12, ainsi que, pour tous les abonnements, du prix variable pour la quantité de café, de produits et d'accessoires livrés depuis la dernière facture.

Les frais de livraison sont inclus dans le prix de l'abonnement pour toute livraison de café égale ou supérieure à 1,2kg. A défaut, les frais de livraison sont facturés à concurrence de 6,- euros tva.

Sauf demande expresse et écrite du client, les factures sont envoyées par e-mail. Dans le cas contraire, les frais de courrier éventuels sont à charge du client.

Si l'abonnement comprend la livraison de la machine à café, une garantie forfaitaire de 99,- euros (voir article 12) est payée, au choix du client et selon le mode de passation de la commande, en ligne ou au plus tard par carte bancaire lors de la livraison de la machine à café.

Mon cafetier se réserve le droit de ne pas livrer la machine à café et la première commande si le paiement de la garantie n'intervient pas au plus tard au moment de la livraison de la machine à café. En pareil cas, des dommages et intérêts équivalant au montant de la garantie seront dus.

Si l'abonnement ne comprend pas la livraison de la machine à café, la première facture est adressée au client avant la première livraison, laquelle n'aura lieu qu'en cas de paiement de cette première facture.

Pour tous les abonnements, les mensualités subséquentes sont payées par domiciliation bancaire (mandat SEPA Core) à la date d'échéance de la facture, le prélèvement intervenant entre le 2<sup>ème</sup> et le 7<sup>ème</sup> jour suivant l'envoi de la facture.

Le mandat est donné au plus tard par le client au moment de la première livraison.

En cas de refus du prélèvement automatique, le client reçoit un rappel l'invitant à payer par virement. En cas de non-paiement par virement suite au rappel, la livraison de café est suspendue et, pour les abonnements comprenant la location de la machine, le prix forfaitaire mensuel est majoré de 50% jusqu'au paiement des sommes dues.

Toutes les factures sont payables à la date d'échéance qu'elles mentionnent et correspondant au prélèvement par domiciliation bancaire.

A défaut de paiement à son échéance de tout ou partie d'une facture, le montant dû sera majoré de plein droit d'une indemnité forfaitaire égale à 10% du montant restant dû ainsi que d'un intérêt de retard calculé au taux de 10% par an.

Pour les clients particuliers, en cas de retard de paiement, et après envoi du 1er rappel sans frais selon les conditions et délais visés à l'article XIX.2 du Code de droit économique, le client sera tenu au paiement :

1) D'intérêts au taux directeur majoré de 8 points

2) D'une indemnité forfaitaire calculée de la manière suivante sur le montant restant dû :

a. Inférieur ou égal à 150 € : 20 €

b. Compris entre 150,01 € et 500 € : 30 €, augmentés de 10% du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 et 500 €.

c. Supérieur à 500 € : 65 €, augmentés de 5% du montant dû sur la tranche supérieure à 500 €, avec un maximum de 2.000 €.

Des intérêts et une indemnité forfaitaire identiques seront dus au client en cas d'inexécution de ses obligations par l'entreprise. Ceux-ci seront calculés sur le préjudice réellement subi et démontré par le client.

Les parties conviennent que le paiement des factures est une obligation essentielle du contrat dans le chef du client.

*b) En cas d'achat de café sans abonnement :*

En cas d'achat de café sans abonnement et sans livraison de la machine à café, la livraison de café interviendra après le paiement de la facture y relative.

Les frais de livraison sont inclus dans le prix pour toute livraison de café égale ou supérieure à 1,2kg. A défaut, les frais de livraison sont facturés à concurrence de 6,- euros tvac.

Sauf demande expresse et écrite du client, les factures sont envoyées par e-mail. Dans le cas contraire, les frais de courrier éventuels sont à charge du client.

Les parties conviennent que le paiement des factures est une obligation essentielle du contrat dans le chef du client.

## Article 5 – Livraison

### *Généralités*

Mon cafetier livre exclusivement en Belgique.

Mon cafetier n'est en aucun cas responsable des manquants à l'arrivée, le client devant les faire constater par le transporteur auquel il formulera ses réserves ou réclamations.

### *Première livraison et installation de la machine*

Mon cafetier met tout en œuvre pour livrer la commande à la date convenue lors de la passation de la première commande et à l'adresse renseignée par le client lors de la commande.

En cas d'absence du client à la date de livraison convenue, un forfait de déplacement de 30,- euros sera facturé au client, à charge pour ce dernier de recontacter Mon cafetier pour convenir d'un nouveau rendez-vous.

La livraison de la machine, y compris le transfert des risques de la machine, s'effectue dès sa prise de possession par le client. Cette dernière est considérée avoir lieu à partir du moment où la machine à café se trouve à l'intérieur de l'immeuble situé à l'adresse de livraison mentionnée lors de la commande.

Un bon de livraison signé par le client à Mon cafetier en attestera.

Un mandat sera également remis par le client à Mon cafetier pour le paiement des mensualités, conformément à l'article 4.

#### *Livraisons ultérieures (de café et autres produits éventuels uniquement)*

Pour les commandes ultérieures de café et autres produits éventuels, le client recevra, sauf problème technique ou cas de force majeure, une notification par e-mail du contenu du prochain colis avant la préparation de celui-ci.

Sans modification de sa part, le colis comprend les mêmes quantités et variétés de café que la livraison précédente.

Le client peut demander d'en modifier le contenu ou suspendre la livraison du colis pour le prochain mois au plus tard à la fin du deuxième jour ouvrable précédant la date de préparation du colis.

En cas d'absence lors de la livraison, le client réceptionne le colis au point de dépôt indiqué dans les 2 jours ouvrables après la mise à disposition du colis. Au-delà de ce délai, le café peut être facturé même s'il n'a pas été réceptionné.

En cas de retour du colis non réceptionné par le client auprès de Mon cafetier, le même colis sera livré lors de la prochaine livraison (le mois suivant) et des frais de livraison seront facturés pour la commande non réceptionnée.

#### *Modification de l'adresse de livraison en cours de contrat*

Si le client entend modifier l'adresse de livraison (par exemple en raison d'un déménagement), il doit en informer Mon cafetier, au plus tard un mois avant son changement effectif d'adresse. Le cas échéant, Mon cafetier se réserve le droit de résilier le contrat pour cette raison.

#### Article 6 – Durée, suspension et résiliation du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter de la première commande et ce, sans obligation de durée minimum ni de volume d'achat.

Le client peut suspendre la livraison de café jusqu'à deux mois sur une période de 12 mois et ce, sans frais supplémentaire.

A partir du troisième mois de suspension sur une période de 12 mois, le forfait mensuel de l'abonnement est majoré de 50%.

A tout moment, chacune des parties peut mettre un terme au contrat par un courrier recommandé, éventuellement doublé d'un courrier électronique, notifiant sans ambiguïté cette décision et moyennant, sauf cas de force majeure, un délai de préavis de deux semaines avant la fin de la période en cours, auquel cas le contrat sera résilié sans frais à l'issue de ladite période.

Pour ce qui concerne la restitution de la machine à café, Mon cafetier indiquera la procédure à suivre et les précautions à prendre pour son retour (voy. le mode de restitution décrit à l'article 12).

En cas de manquement par Mon cafetier ou le client à quelconque obligation du contrat, l'autre partie pourra dénoncer celui-ci à tout moment au moyen d'une mise en demeure envoyée par email ou courrier recommandé à la partie défaillante. Sauf disposition expresse des présentes CGVL, si la partie défaillante ne met pas fin au manquement dans un délai de 14 jours suivant l'envoi de la mise en demeure, un terme pourra être mis au contrat.

#### Article 7 – Droit de rétractation

L'ensemble de la clientèle de Mon cafetier dispose d'un délai de 14 jours à compter du jour de la première livraison pour se rétracter et ce, en faisant part à Mon cafetier de sa décision de se rétracter par un courrier recommandé, éventuellement doublé d'un courrier électronique, notifiant sans ambiguïté cette décision.

L'exercice du droit de rétractation ne peut intervenir que si le café n'a pas été retiré de son emballage et si la machine à café n'a pas été utilisée.

Dans un délai de 14 jours suivant la communication par Mon cafetier de la procédure de restitution des marchandises, le client renverra les produits livrés et la machine à café, conformément à la procédure de retour décrite à l'article 12 et à ses frais, ceux-ci étant ceux d'application par la poste belge.

Dans un délai de 14 jours suivant la récupération des produits livrés et de la machine à café, Mon cafetier remboursera les montants payés (autres que les frais de port).

#### Article 8 – Cession

Sauf accord exprès et écrit de Mon cafetier, le contrat n'est pas cessible, ni entièrement, ni partiellement, dans le chef du client.

#### Article 9 – Protection des données personnelles

Mon cafetier respecte votre vie privée y compris à l'égard du traitement de vos données à caractère personnel dans le cadre du traitement de vos commandes.

La politique en matière de vie privée de Mon Cafetier est accessible en suivant ce lien :

[https://www.moncafetier.com/documents/legal/fr\\_privacy.pdf](https://www.moncafetier.com/documents/legal/fr_privacy.pdf), et toute question dans ce cadre peut être adressée à l'adresse de notre siège Chaussée de Roodebeek, 421 à 1200 Woluwe-Saint-Lambert ou par courriel à [info@moncafetier.be](mailto:info@moncafetier.be).

#### Article 10 – Limitation de responsabilité

La responsabilité de Mon cafetier à l'égard de tout produit acheté ou loué est strictement limitée à une obligation de moyen.

Mon cafetier ne saurait être tenu pour responsable des inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau internet ou du réseau postal, notamment en cas de rupture de service, de malveillance ou d'intrusion extérieure.

Mon cafetier est uniquement tenu de livrer les marchandises conformément aux dispositions contractuelles.

#### Article 11 – Force majeure

En cas de force majeure, l'exécution des prestations de Mon cafetier sera suspendue pour tout ou en partie. La force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et insurmontable empêchant Mon cafetier d'exécuter ses obligations contractuelles, en ce compris les difficultés d'approvisionnement de café et les retards dans la livraison.

En cas de survenance d'un tel événement, Mon cafetier s'engage à le notifier au client dans les plus brefs délais.

#### Article 12 - Conditions spécifiques à la location de la machine à café

**Champ d'application.** Les présentes conditions de location mentionnées à l'article 12 sont d'application à tous les contrats de location conclus entre Mon cafetier et ses clients lorsque ces derniers ont opté pour cette option.

**Propriété.** La machine à café reste la propriété de Mon cafetier durant toute la durée du contrat.

Elle ne peut être vendue, sous louée, transformée, donnée en gage ou en garantie ou prêtée à des tiers par le client.

**Installation.** Le prix de l'installation comprend exclusivement une installation unique de la machine à café.

Sauf contestation exprès et par courrier électronique du client, dans les 5 jours ouvrables suivant l'installation de la machine à café par Mon cafetier, l'installation est réputée avoir été effectuée conformément à la commande du client.

**Vices.** Au cas où la machine à café présente, lors de la livraison, des vices apparents ou si elle n'est manifestement par conforme à la commande, le client est tenu de le faire constater sur le bon de livraison ou la facture. Le client devra ensuite en informer Mon cafetier, par courrier électronique ou recommandé, dans les trois jours suivant la livraison avec remise du document précité. Passé ce délai, la machine à café sera considérée comme acceptée par le client.

**Garantie et service après-vente.** La mise à disposition d'une machine à café en bon état de fonctionnement est garantie par Mon cafetier.

En cas de panne, le client contacte le service après-vente de Mon cafetier aux coordonnées renseignées sur son Site internet.

Si le problème ne peut être résolu par téléphone ou par email, la machine sera réparée sur place ou sera échangée dans un délai raisonnable par un modèle équivalent, ce choix étant opéré par Mon cafetier en fonction du problème rencontré et de l'historique de la machine à café.

**Entretien.** La location ne comprend pas l'entretien de la machine louée.

Le prix de l'abonnement comprend la livraison des produits d'entretien pour le nettoyage et le détartrage de la machine à café conformément aux prescriptions du fabricant et en fonction des quantités de café commandé chez Mon cafetier.

Les filtres à eau et le nettoyant du système de lait ne sont pas compris dans le prix de l'abonnement et sont facturés en supplément.

L'entretien doit être effectué par le client, conformément aux prescriptions du fabricant et aux recommandations de Mon cafetier qui accompagneront toutes deux la machine à café.

**Utilisation de la machine à café.** Le client s'engage à utiliser la machine à café à l'endroit où elle a été livrée et en bon père de famille en veillant notamment à (i) utiliser la machine à café de manière normale et conforme aux instructions d'utilisation de Mon cafetier et du fabricant, (ii) ne pas utiliser d'autres pièces, accessoires ou produits que ceux livrés par Mon cafetier, (iii) informer immédiatement Mon cafetier par email ou courrier recommandé de tout dommage, panne, destruction ou vol de la machine, ainsi que tout accident qui pourrait affecter le bon état de fonctionnement de la machine à café.

Le client sera seul responsable et supportera les frais de toute utilisation de pièces, accessoires ou produits non livrés par Mon cafetier ainsi que de tout dommage, perte, vol, destruction et utilisation de la machine non conforme et qui ne résulte pas de l'usure normale.

En cas de panne liée à une mauvaise manipulation ou utilisation de la machine ou un défaut d'entretien, un forfait de 175€ TVAC sera demandé au client par intervention et les pièces de rechange seront facturées au prix coûtant.

En cas de perte, vol ou non restitution de la machine à café, la valeur de remplacement sera facturée au client, majorée d'un forfait de 50€ TVAC pour les frais administratifs.

Mon cafetier recommande au client d'assurer la machine à café.

Le client permettra en tout temps à Mon cafetier un accès à la machine à café pour que ce dernier s'assure de sa bonne utilisation et de son état d'entretien.

**Relevé de la machine.** Un relevé du nombre de cafés préparés par la machine est effectué en début et en fin de contrat. Si le nombre de cafés préparés pendant la durée du contrat multiplié par la quantité normalisée de 10 grammes par tasse excède de plus de 50% le volume de café livré par Mon cafetier pendant la même période, un supplément de 0,10€ par café excédentaire sera porté à charge du client, sauf dans le cas où le client a spécifiquement opté pour une location sans livraison de café avec majoration du forfait mensuel.

**Restitution de la machine à café.** Dans les 14 jours suivant la décision du client de se rétracter ou de mettre un terme au contrat, Mon cafetier indiquera la procédure à suivre et les précautions à prendre pour la restituer. Le client disposera de 14 jours après la communication de la procédure de retour pour restituer la machine à café à Mon cafetier.

A défaut de retour dans ce délai, le forfait mensuel sera majoré de 50% pour toute période entamée après la résiliation du contrat.

**Cautionnement.** Toute conclusion d'un contrat de location avec Mon cafetier donne lieu au paiement d'une garantie destinée à couvrir les engagements contractuels du client. Le montant de la garantie est fixé forfaitairement par Mon cafetier à 99,- euros et est payable dès la passation de la première commande, en ligne ou par carte bancaire, au plus tard au moment de la première livraison. En cas de non-paiement de la garantie, Mon cafetier se réserve le droit de ne pas livrer la machine à café et de réclamer des dommages et intérêts équivalant au montant de la garantie.

A la fin du contrat, la garantie sera remboursée au client après restitution de la machine et après déduction, le cas échéant, du montant correspondant aux factures non encore réglées à cette date et/ou aux dégâts qui résulteraient d'une mauvaise utilisation.

#### Article 13 – Nullité

Si une ou plusieurs clauses des présentes CGVL sont déclarées nulles et non avenues, cela n'affecte pas la validité et le respect des présentes CGVL.

#### Article 14 – Juridiction et droit applicable

Les présentes CGVL sont régies par le droit belge.

Tout différend lié à la formation, l'interprétation et/ou l'exécution du contrat relève de la compétence exclusive des juridictions de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.